Les Lumières Étincelantes

des réponses aux gens de la Péninsule

Shaykh Abû Muhammad 'Âsim Al-Maqdisî

Préface de Râyah Publications

Louange à Allah, Seigneur des mondes, que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Nous vous présentons la traduction d'une *fatwâ* du Shaykh Abû Muhammad ‘Âsim Al-Maqdisî – qu'Allah le préserve – sur le travail de fonctionnaire dans les gouvernements mécréants, en espérant l'agrément et la récompense d'Allah, afin de faire profiter les musulmans du savoir qu'elle contient.

La traduction de l'arabe au français n'étant pas une science exacte, nous avons fait tout notre possible pour rester fidèle au texte d'origine. Néanmoins, la perfection n'appartient qu'à Allah, et si nous avons fait une quelconque erreur nous demandons à Allah de nous pardonner, et invitons le lecteur à la signaler.

Nous recommandons à tous les musulmans d'apprendre l'arabe afin de parfaire leurs connaissances dans la science islamique, car l'apprentissage de l'arabe est une obligation pour quiconque en a la possibilité.

Nous demandons à Allah qu'Il nous pardonne nos péchés, qu'Il nous raffermisse dans la vérité et dans l'accomplissement des bonnes œuvres.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Transcription						Voyelles longues	
ء	’	ز	z	ق	q	ى ا	â
ب	b	س	s	ك	k	ي	î
ت	t	ش	sh	ل	l	و	û
ث	th	ص	s	م	m		
ج	dj	ض	d	ن	n		
ح	h	ط	t	و	w		
خ	kh	ظ	zh	ة / هـ	h		
د	d	ع	‘	ي	y		
ذ	dh	غ	gh				
ر	r	ف	f				

Les Lumières Étincelantes

des réponses aux gens de la Péninsule

Louange à Allah, que les éloges et le salut d'Allah soient sur Son Messager et ceux qui se sont alliés à lui.

Les questions suivantes m'ont été rapportées par certains de nos frères *Muwahhidîn*[1] de la Péninsule. On peut les résumer ainsi :

◆ **Premièrement : Quel est le jugement [de l'Islam] sur le fait de travailler comme fonctionnaire dans les gouvernements mécréants ?**

◆ **Deuxièmement : Quel est le jugement [de l'Islam] sur le fait de s'engager dans l'armée et la police de ces gouvernements ?**

◆ **Troisièmement : Quel est le jugement [de l'Islam] sur le fait d'être envoyé ou de partir en mission dans l'armée des Nations Unies, pour maintenir la paix et résoudre certains conflits de nombreuses régions du monde ?**

Je me réjouis et loue Allah ﷻ que ces questions me viennent de cet endroit [la Péninsule], car ce que nous savons de la majorité de ses habitants – sauf ceux à qui Allah a fait miséricorde, et ils sont peu – est qu'ils ne donnent pas d'importance à de tels sujets, qu'ils s'emportent à leur simple évocation et qu'ils considèrent qu'en discuter est caractéristique de la doctrine *Khawâridj*, *Takfîr*...

Certains d'entre-eux pensent même que ces sujets durcissent les cœurs, et qu'il n'y a aucune utilité à les aborder. Par Allah, rien n'est plus faux que de penser cela, car toutes ces questions concernent la *Millah*[2] d'Ibrâhîm ﵇ et la plus solide des anses de la religion. Et tout ce qui concerne cela fait partie des fondements de la *Millah*, de la religion et des règles de l'appel des Prophètes et des Messagers.

Pour répondre à ces questions, il est avant tout nécessaire de clarifier aux musulmans le statut de ces gouvernements inertes. Nous disons donc en résumé – et c'est d'Allah que vient la réussite – :

Sache – qu'Allah te fasse miséricorde – qu'il n'y a aucun doute sur la mécréance des gouvernements tyranniques aujourd'hui en place dans les pays des musulmans, sauf pour

1 Les *Muwahhidîn* (pluriel de *Muwahhid*) sont ceux qui « unifient » Allah, qui appliquent le *Tawhîd* (l'Unicité d'Allah). [NdT]

2 Voie religieuse sur laquelle il chemine. [NdT]

celui à qui Allah ﷻ a ôté la vue et rendu aveugle, comme eux, à la lumière de la Révélation ; car leurs mécréances sont multiples et variées :

- **Ils ont mécru** car ils ont légiféré [avec Allah] ce que Allah n'a pas autorisé, si bien que : que ce soit au niveau national, des Nations Unies, de la Ligue Arabe ou autre, toutes leurs constitutions (nationales et internationales) stipulent qu'il est dans leur droit et dans celui de leur congrès de légiférer. Ceci est établi et confirmé par les articles de leurs constitutions mécréantes et personne ne peut le contester, sauf l'ignorant qui ne le sait pas ou le pseudo-ignorant qui ne veut pas le savoir.

Allah ﷻ dit :

أَأَرْبَابٌ مُّتَفَرِّقُونَ خَيْرٌ أَمِ اللّهُ الْوَاحِدُ الْقَهَّارُ

« Qui est le meilleur : des Seigneurs éparpillés ou Allah, l'Unique, le Dominateur suprême ? »[1]

- **Ils ont mécru** car ils ont obéi aux législateurs – nationaux, internationaux et autres – et ont suivi leurs législations mécréantes.

Allah ﷻ dit :

أَمْ لَهُمْ شُرَكَاء شَرَعُوا لَهُم مِّنَ الدِّينِ مَا لَمْ يَأْذَن بِهِ اللَّهُ

« Ou bien auraient-ils des associés [à Allah] qui auraient établi pour eux des lois religieuses qu'Allah n'a jamais permises ? »[2]

Et Il ﷻ dit :

إِنَّ الَّذِينَ ارْتَدُّوا عَلَى أَدْبَارِهِم مِّن بَعْدِ مَا تَبَيَّنَ لَهُمُ الْهُدَى الشَّيْطَانُ سَوَّلَ لَهُمْ وَأَمْلَى لَهُمْ ذَلِكَ بِأَنَّهُمْ قَالُوا لِلَّذِينَ كَرِهُوا مَا نَزَّلَ اللَّهُ سَنُطِيعُكُمْ فِي بَعْضِ الْأَمْرِ

« Ceux qui sont revenus sur leurs pas après que le droit chemin leur a été clairement exposé, le Diable les a séduits et trompés. C'est parce qu'ils ont dit à ceux qui ont de la répulsion pour la révélation d'Allah : « Nous allons vous obéir dans certaines choses ». »[3]

Ce verset s'adresse à ceux qui ont dit : « Nous allons vous obéir dans certaines choses ». Que dire alors de ceux qui leur disent : « Nous allons vous obéir dans beaucoup de choses » ou « dans toutes les chose », puis placent leur commandement sous la coupe de leur législateur et se soumettent complètement à leurs législations ??

1 Sourate ***Yûsuf***, v. 39.
2 Sourate ***Ash-Shûrâ***, v. 21.
3 Sourate ***Muhammad***, v. 25-26.

- **Ils ont mécru** car ils se sont alliés aux mécréants parmi les chrétiens, les associateurs et les apostats. Ils les ont soutenu et appuyé avec leurs armées, leurs armes, leurs biens et leur économie. Ils ont même conclu avec eux des accords et des pactes d'assistance avec leur personnel, leurs biens, leurs langues et leurs lances, et se sont complètement alliés à eux.

Allah ﷻ dit :

وَمَن يَتَوَلَّهُم مِّنكُمْ فَإِنَّهُ مِنْهُمْ

« Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. »[1]

- **Ils ont mécru** car ils ont fraternisé avec les mécréants d'Orient et d'Occident, leur vouant amour et amitié.

Allah ﷻ dit :

لَا تَجِدُ قَوْمًا يُؤْمِنُونَ بِاللَّهِ وَالْيَوْمِ الْآخِرِ يُوَادُّونَ مَنْ حَادَّ اللَّهَ وَرَسُولَهُ

« Tu n'en trouveras pas, parmi les gens qui croient en Allah et au Jour dernier, qui prennent pour amis ceux qui s'opposent à Allah et à Son Messager »[2]

Et il ne s'agit pas de mécréance concernant des faits cachés ou des actes du cœur, mais des paroles et des actes clairs et apparents. Car ils sont fiers de cette fraternité et de cette amitié ; ils l'expriment et l'affichent clairement dans toutes les assemblés, et leurs médias en sont remplis.

- **Ils ont mécru** car ils combattent les alliés d'Allah, aident et assistent les associateurs contre eux.

Allah ﷻ dit :

أَلَمْ تَر إِلَى الَّذِينَ نَافَقُوا يَقُولُونَ لِإِخْوَانِهِمُ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَئِنْ أُخْرِجْتُمْ لَنَخْرُجَنَّ مَعَكُمْ وَلَا نُطِيعُ فِيكُمْ أَحَدًا أَبَدًا وَإِن قُوتِلْتُمْ لَنَنصُرَنَّكُمْ وَاللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّهُمْ لَكَاذِبُونَ

« N'as-tu pas vu les hypocrites disant à leurs frères qui ont mécru parmi les gens du Livre : « Si vous êtes chassés, nous partirons avec vous et nous n'obéirons jamais à personne contre vous ; et si vous êtes attaqués, nous vous secourrons ». Et Allah atteste qu'en vérité ils sont des menteurs. »[3]

Observe comment Allah ﷻ a considéré mécréant ceux qui se sont engagés à secourir les

1 Sourate ***Al-Mâ'idah***, v. 51.

2 Sourate ***Al-Mudjâdalah***, v. 22.

3 Sourate ***Al-Hashr***, v. 11.

associateurs contre les *Muwahhidîn*, et en a fait des « ***frères*** » des associateurs à cause de cet engagement mensonger. Qu'en est-il alors de ceux qui ont conclu avec eux des accords d'aide et d'assistance contre les *Muwahhidîn*, et les ont aidé soit en les poursuivant et en les assassinant, soit en les emprisonnant, en les jugeant et en les extradant ?

- **Ils ont mécru** car ils ont rendu licite ce que Allah a interdit ; en l'autorisant, en le soutenant, en le protégeant, en l'ajustant et en le normalisant. Comme les sociétés et les enseignes ou l'on pratique l'usure, la débauche, la grossièreté et le mensonge... et d'autres interdits d'Allah.

Allah ﷻ dit :

إِنَّمَا النَّسِيءُ زِيَادَةٌ فِي الْكُفْرِ يُضَلُّ بِهِ الَّذِينَ كَفَرُواْ يُحِلِّونَهُ عَامًا وَيُحَرِّمُونَهُ عَامًا لِّيُوَاطِؤُواْ عِدَّةَ مَا حَرَّمَ اللّهُ فَيُحِلُّواْ مَا حَرَّمَ اللّهُ زُيِّنَ لَهُمْ سُوءُ أَعْمَالِهِمْ وَاللّهُ لاَ يَهْدِي الْقَوْمَ الْكَافِرِينَ

« Le report d'un mois sacré à un autre est un surcroît de mécréance. Par là, les mécréants sont égarés : une année, ils le font profane, et une année, ils le font sacré, afin d'ajuster le nombre de mois qu'Allah a fait sacrés. Ainsi rendent-ils profane ce qu'Allah a fait sacré. Leurs méfaits leurs sont enjolivés. Et Allah ne guide pas les gens mécréants. »[1]

- **Ils ont mécru** car ils se moquent de la religion d'Allah ; ils ont autorisé ceux qui se raillent de la religion d'Allah à le faire, les ont protégé et ont instauré des lois leur permettant et leur facilitant cela à travers la presse, la télévision, la radio...

Allah ﷻ dit :

قُلْ أَبِاللّهِ وَآيَاتِهِ وَرَسُولِهِ كُنتُمْ تَسْتَهْزِؤُونَ لاَ تَعْتَذِرُواْ قَدْ كَفَرْتُم بَعْدَ إِيمَانِكُمْ

« Dis : « Est-ce d'Allah, de Ses versets et de Son messager que vous vous moquiez ? » Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. »[2]

Ainsi que d'autres sortes de mécréances dans lesquelles ils sont entrés un par un et en groupe, et dans lesquelles ils ont sombré. Et toutes ces mécréances sont prouvées non pas cent, mais mille fois par leurs paroles, leurs actes, leurs déclarations et leurs lois.

Quant aux preuves issues du Livre d'Allah ﷻ et de la Sunnah de Son Messager ﷺ démontrant que ce sont bien des mécréances [qui excluent leur auteur de l'Islam], elles sont plus connues que ceux qui polémiquent à leurs sujets. Mais ce n'est pas l'endroit pour les expliquer car le but de ce préambule, amplement suffisante pour celui qui raisonne,

1 Sourate ***At-Tawbah***, v. 37.
2 Sourate ***At-Tawbah***, v. 65-66.

était simplement de démontrer que ces gouvernements *Tawâghît*[1] sont suivis et obéis à la place d'Allah.

Si tu as admis cela alors sache, qu'en réponse à ces questions, nous disons :

Le fondement de cela est établi par le verset dans lequel Allah ﷻ nous explique le but de l'envoi de tous Ses Messagers :

وَلَقَدْ بَعَثْنَا فِي كُلِّ أُمَّةٍ رَّسُولاً أَنِ اعْبُدُواْ اللّهَ وَاجْتَنِبُواْ الطَّاغُوتَ

« Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messager [pour leur dire] : « Adorez Allah et écartez-vous du Tâghût ». »[2]

La raison pour laquelle Allah ﷻ a créé la création, envoyé Ses Messagers et sans laquelle l'individu ne peut être sauvé est : l'Unicité d'Allah [Seul] dans l'adoration et l'éloignement de l'adoration de tout autre que Lui.

Et il y a là un point épatant : lorsque Allah ﷻ parle de Lui, Il précise qu'Il exige l'adoration et l'Unicité, comme Il le dit dans un autre verset :

وَمَا خَلَقْتُ الْجِنَّ وَالْإِنسَ إِلَّا لِيَعْبُدُونِ

« Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. »[3]

Tandis que lorsqu'Il parle des *Tawâghît*, Il précise et incite à s'écarter complètement d'eux et ne les relie jamais à l'adoration.

Ceci démontre qu'Allah aime que nous nous écartions du *Tâghût* en toute circonstance, que ce soit dans l'adoration ou dans toute autre chose, importante ou pas. Et travailler chez les *Tawâghît* en fait partie, même si cet emploi ne contient pas de chose réprouvée par l'Islam. C'est meilleur et plus parfait pour le *Muwahhid* qui appelle les gens à mécroire aux *Tawâghît*, à les désavouer et à s'en écarter.

Quant au jugement de l'Islam sur le fait de travailler comme fonctionnaire dans ces gouvernements mécréants, nous ne disons pas que tous [ces emplois] sont de la mécréance, ni qu'ils sont tous interdits, mais il faut détailler.

À ce sujet, il y a le hadith rapporté par Al-Bukhârî d'après Khabbâb ؓ : ***« J'étais forgeron et Al-'Âs Ibn Wâ'il, pour qui j'avais travaillé, me devait plusieurs salaires. Lorsque je me rendis auprès de lui pour demander mon dû, il me dit : « Non, je jure par Allah que je ne te***

1 Pluriel du mot *Tâghût* qui désigne tout ce qui est adoré en dehors d'Allah, et qui agréer cette adoration. Le terme *Tâghût* peut désigner un être vivant, mais aussi un objet inanimé comme un arbre, un rocher...etc
Les gouvernements *Tawâghît* sont les gouvernements qui se sont érigés en tant que législateur [à la place d'Allah]. [NdT]

2 Sourate ***An-Nahl***, v. 36.

3 Sourate ***Adh-Dhâriyât***, v. 56.

payerai pas jusqu'à ce que tu renies Mu<u>h</u>ammad. » – Par Allah, répondis-je, cela n'arrivera que si tu meurs puis ressuscites. Il dit : « Et tu penses qu'une fois mort, je serai ressuscité ? » – Oui, répondis-je. – J'aurais alors, se moqua-t-il, de l'argent et des enfants et je te rembourserai. Allah ﷻ révéla alors :

أَفَرَأَيْتَ الَّذِي كَفَرَ بِآيَاتِنَا وَقَالَ لَأُوتَيَنَّ مَالًا وَوَلَدًا

« As-tu vu celui qui ne croit pas à Nos versets et dit : « On me donnera certes des biens et des enfants » ? »[1] [2]

Cet événement eu lieu à la Mecque, à l'époque où elle était encore une terre de guerre[3]. Ce verset fut révélé à ce sujet, le Prophète ﷺ nous a informé à son propos et l'a approuvé.

Ibn <u>H</u>adjar a dit dans *Al-Fat<u>h</u>* : « Le texte n'affirme pas le statut juridique – c'est-à-dire la permission [de travailler pour un associateur en terre de guerre] – car il se peut que cela soit limité à la stricte nécessité, ou bien que cela fut permis avant l'autorisation de combattre les associateurs et de les repousser, et avant l'ordre donné au croyant de ne pas s'humilier. »

Puis concernant le sujet, il dit : « Les gens de science ont répugné cela (le travail chez les associateurs), sauf en cas de nécessité mais à deux conditions :

- Que le travail soit licite pour le musulman.
- Qu'il n'aide pas l'associateur [chez qui il travaille] à reporter son mal sur les musulmans. »[4]

Il dit ensuite qu'il est permis de travailler dans les commerces des protégés (*Ahl Adh-Dhimmah*). Les protégés sont ceux qui vivent en terre d'Islam[5], soumis à son gouvernement, et qui payent le tribut[6] (*Al-Djizyah*) de leurs mains, humiliés.

En conclusion, nous disons donc que travailler chez les associateurs est détestable sauf en cas de besoin ou de nécessité, à condition qu'il n'y ait aucune sorte de désobéissance à Allah ﷻ dans ce travail. Et nous ne disons pas que nous interdisons tout travail ou fonction au sein de ces gouvernements, mais que :

- Si ce travail contient soutien et renforcement de leurs lois et de leurs fausses législations, et concertation avec eux à leur sujet, alors c'est de la mécréance.

1 Sourate ***Maryam***, v. 77.
2 *Sa<u>h</u>î<u>h</u> Al-Bukhârî*, Livre du contrat, chapitre : Peut-on s'engager à travailler pour un associateur en terre de guerre, hadith n°2155.
3 *Dâr Al-<u>H</u>arb* : désigne une terre gouvernée selon des lois mécréantes. [NdT]
4 *Fat<u>h</u> Al-Bârî*, t. 4, p. 452.
5 *Dâr Al-Islâm* : désigne une terre gouvernée selon la Législation (*Sharî'ah*) d'Allah. [NdT]
6 *Al-Djizyah* : désigne les biens prélevés chaque année aux juifs, aux chrétiens et aux mazdéens, en échange de la permission qui leur est accordée de résider en terre d'Islam. [NdT]

- S'il contient des désobéissances à Allah, il est interdit de l'exercer.
- S'il ne contient ni l'un ni l'autre, nous disons seulement que c'est détestable.

Et nous disons que c'est détestable tout en craignant que les associateurs ne dominent le musulman [qui travaille pour eux] et le privent de son droit, sauf si celui-ci accepte de faire ce qu'ils aiment et ce qu'ils désirent, comme l'a exigé le mécréant du Compagnon Khabbâb ﵁, qui le priva de son salaire. En craignant aussi qu'apparaisse une forme d'intimité et de familiarité à force d'être en compagnie du mécréant et de ses assemblées, et que disparaisse le principe d'alliance et du désaveu (*Al-Walâ' wa Al-Barâ'*), et l'amour et l'inimitié pour Allah.

Regarde comment Khabbâb ﵁ était fier et affichait sa religion lorsqu'il travaillait chez le mécréant. Il n'adulait pas le mécréant bien qu'il soit en position de faiblesse. Donc quiconque cite son récit comme argument doit aussi prendre en considération son état d'esprit.

Voilà notre avis sur cette question, et Allah est Celui qui donne la réussite, et qui guide vers la droiture. Quiconque désire plus de détails consulte notre livre *Kashf An-Niqâb 'an Sharî'ah Al-Ghâb*.

La réponse à la deuxième question (**le jugement [de l'Islam] sur le fait de s'engager dans l'armée et la police de ces gouvernements, dans ses services d'enquêtes et ses services secrets**) dérive de ce qui a été dit précédemment, car ces fonctions signifient être partisan de ce gouvernement et un allié qui le préserve, le protège, le maintient en place et consolide son règne. C'est la raison pour laquelle Allah ﷻ les a associé au crime, au péché et au châtiment du *Ṯâghût* et de ses ministres.

Allah ﷻ dit :

إِنَّ فِرْعَوْنَ وَهَامَانَ وَجُنُودَهُمَا كَانُوا خَاطِئِينَ

« ***Pharaon, Hâmân et leurs soldats étaient fautifs.*** »[1]

Puis concernant leur châtiment, Il ﷻ dit :

فَأَخَذْنَاهُ وَجُنُودَهُ فَنَبَذْنَاهُمْ فِي الْيَمِّ فَانظُرْ كَيْفَ كَانَ عَاقِبَةُ الظَّالِمِينَ

« ***Nous le saisîmes donc, ainsi que ses soldats, et les jetâmes dans le flot. Regarde donc ce qu'il est advenu des injustes !*** »[2]

1 Sourate ***Al-Qaṣaṣ***, v. 8.
2 Sourate ***Al-Qaṣaṣ***, v. 40.

Et Allah ﷻ dit avant cela :

أَلَمْ تَر إِلَى الَّذِينَ نَافَقُوا يَقُولُونَ لِإِخْوَانِهِمُ الَّذِينَ كَفَرُوا مِنْ أَهْلِ الْكِتَابِ لَئِنْ أُخْرِجْتُمْ لَنَخْرُجَنَّ مَعَكُمْ وَلَا نُطِيعُ فِيكُمْ أَحَدًا أَبَدًا وَإِن قُوتِلْتُمْ لَنَنصُرَنَّكُمْ وَاللَّهُ يَشْهَدُ إِنَّهُمْ لَكَاذِبُونَ

« N'as-tu pas vu les hypocrites disant à leurs frères qui ont mécru parmi les gens du Livre : « Si vous êtes chassés, nous partirons avec vous et nous n'obéirons jamais à personne contre vous ; et si vous êtes attaqués, nous vous secourrons ».Et Allah atteste qu'en vérité ils sont des menteurs. »[1]

Observe comment Allah ﷻ a lié par la fraternité (***à leurs frères...***) les associateurs et les gens qui s'apparentent à l'Islam, lorsque ces derniers leur ont confié qu'ils s'engageaient à les secourir contre les *Muwahhidîn*, bien qu'Allah sait et témoigne qu'ils mentent dans leur engagement.[2]

Qu'en est-il alors de celui qui affiche et proclame qu'il fait partie des soldats du *Tâghût*, de ses partisans, de son armée ou de ses services secrets, lui a fait allégeance, a juré de protéger ses lois mécréantes, veille à sa préservation et à son renforcement, et qui peut-être mourra pour ça. Il n'y a aucun doute que la *Millah* se désavoue d'une telle personne, et qu'elle n'a jamais senti le parfum du *Tawhîd*, ni ne connaît sa couleur.

L'origine même de ces armées, services de renseignements et autres, est qu'elles ont été érigées pour le *Tâghût*, ses alliés et ses partisans. Et la règle est que le statut juridique de ceux qui en font partie est le même que celui du *Tâghût*, car s'ils n'étaient pas là, le *Tâghût* n'existerait et ne perdurerait pas.

C'est pourquoi Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a dit dans une *fatwâ* que le statut juridique de ceux qui aident à l'injustice est le même que ceux qui ont entrepris cette injustice. Ceux qui ont entrepris et ceux qui aident sont donc au même niveau pour la majorité des imams.[3] Donc quiconque les aide dans leur mécréance a le même statut juridique qu'eux.

De plus, le Shaykh a qualifié d'apostat celui qui intègre l'armée des serviteurs de la loi ou d'*Al-Yâsiq*[4] des Tatars, et dit dans *Al-Fatâwâ* : « Et tout ceux qui se précipitent vers eux [les Tatars] parmi les chefs militaires ou autres chefs, leur statut juridique est le même que le leur. Et leur apostasie [des prescriptions islamiques] est proportionnelle à ce qu'ils ont apostasié comme prescriptions islamiques. Si les Prédécesseurs (*As-salaf*) ont qualifié d'apostat ceux qui refusèrent de donner la zakât malgré le fait qu'ils priaient, jeûnaient et

---

1 Sourate ***Al-Hashr***, v. 11.

2 Et ce verset est aussi la preuve que : s'allier avec les mécréants et les soutenir contre les *Muwahhidîn* est une mécréance dans les actes (*Kufr 'Amalî*) qui exclue son auteur de l'Islam, quelle que soit sa croyance ou le fait qu'il considère cela licite ou pas dans son cœur, contrairement aux Murji'ah de notre époque qui imposent la croyance comme condition pour la mécréance. Nous avons répondu et dévoilé leurs ambiguïtés les plus connues dans notre épître *Imtâ' An-Nazhr fî Kashf Shubuhât Murdji'ah Al-'Asr.* À consulter.

3 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 3, p. 61.

4 *Al-Yâsiq* est un recueil de lois puisées dans diverses législations avec lequel gouvernaient les Tatars (les Mongols) au 13-14ème siècle. [NdT]

ne combattaient pas l'ensemble des musulmans, qu'en est-il alors de ceux qui n'ont de cesse de combattre les musulmans aux cotés des ennemis d'Allah et de Son Messager ??? »[1]

De même, parmi les actes annulant l'Islam le Shaykh Muhammad Ibn ʻAbd Al-Wahhâb a cité : « Aider et secourir les mécréants contre les musulmans. »

Il dit aussi : « De même, nous considérons mécréant celui qui embellit l'association (*Ash-Shirk*) aux gens et usent des fausses équivoques pour justifier sa permission, ainsi que celui qui, bien qu'il ne professe pas l'association (*Ash-Shirk*), se dresse, réprouve et combat avec son sabre ceux qui cherchent à l'éliminer. »[2]

Il en est de même pour tout ceux qui protègent le *Tâghût* et ses lieux de rassemblement, s'efforcent de consolider son gouvernement mécréant, réprouvent et combattent les combattants *Muwahhidîn* qui œuvrent à sa destruction. Car la nature de tout ceux qui combattent sur le chemin du *Tâghût* est qu'ils font tous partie des mécréants.

Allah ﷻ dit :

وَالَّذِينَ كَفَرُواْ يُقَاتِلُونَ فِي سَبِيلِ الطَّاغُوتِ

« Ceux qui ne croient pas combattent sur le sentier du Tâghût. »[3]

Toutes les preuves s'appuient sur ce fondement.

Néanmoins, nous ne nions pas le fait qu'il y a, dans l'armée du *Tâghût*, des gens qui cachent leur mécréance au *Tâghût* et le désaveu de son inutilité, et guettent une opportunité pour sortir et fuir son armée et ses soldats, ou pour agir pour la religion d'Allah et sa victoire.

Et parmi eux, il y a le véridique qu'Allah a guidé bien qu'il soit dans cette armée, qui connaît la vérité et le *Tawhîd*, déclare sa mécréance au *Tâghût*, désavoue son mensonge et qui, par une action importante, fait triompher l'Islam et ses partisans et fait clairement apparaître son désaveu du *Tâghût* et sa mécréance en son mensonge. Ou bien qui sort de cette situation en quittant cette fonction et en s'en écartant après qu'Allah l'ait guidé à la connaissance de la vérité, de la guidée et de la lumière.

Mais parmi eux il y a aussi le menteur, qui prétend œuvrer pour la religion d'Allah et qui en réalité œuvre pour sa poche et sa panse, vendant ainsi à vil prix son *Tawhîd*, la plus solide des anses de la foi, contre un peu d'argent. Il est semblable à ceux dont Allah dit :

ذَلِكَ بِأَنَّهُمُ اسْتَحَبُّواْ الْحَيَاةَ الْدُّنْيَا عَلَى الآخِرَةِ وَأَنَّ اللّهَ لاَ يَهْدِي الْقَوْمَ الْكَافِرِينَ

« Il en est ainsi, parce qu'ils ont préféré la vie présente à l'au-delà. Et Allah, vraiment, ne

1 *Madjmû' Al-Fatâwâ*, t. 28, p. 530.

2 *Madjmû'ah Ar-Rasâ'il Ash-Shakhsiyyah*, p. 60.

3 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 76.

guide pas les gens mécréants. »[1]

Dans cette même catégorie, il y avait des gens résidant encore à la Mecque après l'émigration du Prophète ﷺ ; ces derniers négligèrent l'émigration et le fait de sortir du rang des mécréants pour le rang des *Muwahhidîn*, car ils étaient plus attachés à leur patrie, à leur demeure et à leurs biens qu'à la religion. Et ceci malgré le fait que la terre d'Allah soit vaste, et qu'ils avaient la capacité de sortir et de rejoindre les rangs des *Muwahhidîn* s'ils l'avaient voulu.

Mais ils restèrent et s'appesantirent sur terre. Et quand vint le jour du discernement, le jour de la rencontre des deux groupes, ils furent mobilisés à contre cœur dans l'armée des associateurs qui les placèrent en première ligne, si bien que lorsque les musulmans tirèrent leurs flèches, ils tuèrent certains d'entre eux. Allah ﷻ révéla alors :

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلآئِكَةُ ظَالِمِي أَنْفُسِهِمْ

« ***Ceux qui ont été injuste envers eux-même, les Anges enlèveront leurs âmes...*** »[2]

Allah les a décrit comme étant injuste envers eux-même, car une des pires injustices qu'on puisse se faire à soi-même est de se priver de la bienveillance des *Muwahhidîn* et de leur soutien, ne pas rejoindre leurs rangs et rester au milieu des associateurs ou dans les rangs des apostats.

Puis Allah ﷻ cite ce que les Anges leur demandent :

قَالُواْ فِيمَ كُنتُمْ

« ***Où en étiez-vous ?*** »[3]

C'est-à-dire : dans quel rang étiez-vous ? Dans quelle troupe étiez-vous ? Dans quelle armée étiez-vous ? Dans les troupes et l'armée du *Tâghût* ou dans les troupes et l'armée des *Muwahhidîn* ? Or ils n'étaient ni dans les rangs des *Muwahhidîn*, ni intégré à leur armée, ni rangé du côté de leurs troupes. L'amère vérité est qu'ils sont morts dans l'armée du *Tâghût*. Et ils savaient que la réponse à cette question ne serait jamais en leur faveur, c'est pourquoi ils s'en détournèrent et ne leurs répondirent pas. Au lieu de ça ils prétextèrent, comme le font de nos jours la plupart des fauteurs de troubles, qui prétextent d'être en état de faiblesse ou d'autres choses parmi les nécessités ou les contraintes mensongères. Ils répondirent donc :

« ***Nous étions impuissants sur terre*** »[4]

1 Sourate ***An-Nahl***, v. 107.
2 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 97.
3 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 97.
4 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 97.

comme répondent tous les fauteurs de troubles qui se sont engagés dans l'armée des *Tawâghît*, et qui invoquent généralement comme prétexte la nécessité, le moyen de subsistance, la maison, la femme, les parents, les enfants ou autre chose parmi les possessions de la vie d'ici bas et ses vanités, bien qu'Allah soit le Grand Pourvoyeur, le Détenteur de la force, l'Inébranlable. Les portes de Sa subsistance sont larges, et quiconque craint Allah, Allah lui donnera une issue favorable. C'est pour cela que les anges leur rétorquèrent un argument réfutant cela et leurs dirent :

أَلَمْ تَكُنْ أَرْضُ اللّهِ وَاسِعَةً فَتُهَاجِرُواْ فِيهَا فَأُوْلَئِكَ مَأْوَاهُمْ جَهَنَّمُ وَسَاءتْ مَصِيرًا

« « La terre d'Allah n'était-elle pas assez vaste pour vous permettre d'émigrer ? » Voilà bien ceux dont le refuge est l'Enfer. Et quelle mauvaise destination ! »[1]

Observez donc, mes frères, cet argument terrifiant dans cette situation grave, et observez cette mauvaise fin – qu'Allah nous en préserve – .

Allah est dans votre *Tawhîd*, mordez-y à pleines dents et ne transgressez pas les limites pour un salaire, un emploi ou n'importe quelle fortune de la vie d'ici bas et ses vanités éphémères.

Et ne soyez pas des soldats des *Tawâghît* et des soldats d'Iblîs au sujet desquels Allah ﷻ dit :

جُندٌ مَّا هُنَالِكَ مَهْزُومٌ مِّنَ الْأَحْزَابِ

« Une armée de coalisés qui, ici-même, sera mise en déroute ! »[2]

Et dit :

فَكُبْكِبُوا فِيهَا هُمْ وَالْغَاوُونَ وَجُنُودُ إِبْلِيسَ أَجْمَعُونَ

« Ils y seront donc jetés pêle-mêle, et les errants aussi, ainsi que toutes les légions d'Iblîs. »[3]

Et fuyez vers Allah avec votre religion et votre *Tawhîd* au moyen de toute œuvre, même si c'est un emploi. Et soyez des soldats d'Allah *Muwahhidîn*, au sujet desquels Il ﷻ dit :

وَإِنَّ جُندَنَا لَهُمُ الْغَالِبُونَ

« Et Nos soldats auront le dessus. »[4]

1 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 97.
2 Sourate ***Sâd***, v. 11.
3 Sourate ***Ash-Shuarâ***, v. 94-95.
4 Sourate ***As-Sâffât***, v. 173.

Et soyez témoin qu'Allah n'a pas excusé ceux qui prétendait être musulman lorsqu'ils sont morts dans les rangs des associateurs ; sauf les vrais faibles d'entre eux parmi les femmes et les enfants, qui étaient incapables de se débrouiller, qui n'ont trouvé aucun chemin et qui ne sont pas coupables d'avoir combattu et tué les *Muwahhidîn*. Au contraire, à eux la plus grande rémunération et récompense, car il y a une faveur particulière et un mérite immense pour tout ceux qui ont assisté à la bataille de Badr.

Cette situation est semblable à celle de l'armée qui se dirigera vers la *Ka'bah* pour l'attaquer[1], et qu'Allah décimera entièrement bien qu'il y aura parmi elle des gens qui ne seront pas là pour combattre avec eux, mais seulement pour grossir leur nombre ou pour d'autres raisons.

Shaykh Al-Islâm Ibn Taymiyyah a dit : « Allah décimera l'armée qui voudra transgresser Ses limites – bien qu'il y aura parmi eux celui qui est contraint et celui qui ne l'est pas – tout en ayant Sa capacité à les distinguer entre eux et avec le fait qu'Il les ressuscitera selon leur intention. Comment les croyants combattants devraient-ils donc distinguer entre celui qui est contraint et celui qui ne l'est pas, alors qu'ils ne peuvent le savoir ?! Et il y a là un point sur lequel il faut être attentif : les partisans du *Tawhîd* seront d'une part excusés, mais en plus récompensés pour avoir tué, combattu et [mis fin] aux agissements de mécréants dont s'est rendu coupable celui qui se trouve dans les rangs et l'armée du *Tâghût*, même s'il a prétendu dissimulé le *Tawhîd* et la foi, car il nous est ordonné de juger selon les apparences. Quant à juger selon ce qui est caché, il n'y a aucun moyen de le faire depuis la fin de la Révélation. »[2]

C'est la raison pour laquelle certains savants ont divisé l'armée du *Tâghût* ou des associateurs en deux catégories :

- Les mécréants : ce sont ceux qui combattent les *Muwahhidîn* pour faire triompher les associateurs ou le *Tâghût*.
- Ceux qui agissent comme agissent les mécréants : ils sont seulement là pour grossir le nombre des mécréants.

Shaykh Muhammad Ibn 'Abd Al-Latîf Âl Ash-Shaykh a dit à ce sujet : « Il n'est pas dit que dès qu'il se réunit et cohabite avec les associateurs il devient mécréant, mais que : si celui-ci a été contraint par les associateurs à venir [combattre] avec eux et qu'il est incapable de sortir de leurs rangs, alors son statut juridique est le même que le leur en ce qui concerne

1 D'après 'Abd Allah Ibn Az-Zubayr ﷺ : ***« 'Âisha a dit : « Le Messager d'Allah ﷺ gesticula durant son sommeil, et nous dîmes : « Ô Messager d'Allah, tu as fait quelque chose dans ton sommeil que tu n'as jamais fait. » Il répondit : « C'est très étrange, des gens de ma communauté se dirigeront vers la Demeure [la Ka'bah] traquant un homme de Quraysh qui aura trouvé refuge auprès de la Demeure. Quand ils se trouveront dans le désert, ils seront engloutis. » Nous dîmes : « Ô Messager d'Allah, la route rassemble des gens. » Il répondit : « Oui, il y aura parmi eux l'avisé [du but de l'armée], le contraint et le voyageur. Ils périront de la même manière et reviendront à la vie dans divers états. Allah les ressuscitera selon leurs intentions. » » ».*** *Sahîh Muslim*, Livre des troubles et des signes de la fin des temps, chapitre : De l'engloutissement de l'armée qui se dirigera vers la Demeure, hadith n°2884 et *Sahîh Al-Bukhârî*, Livre des ventes, chapitre : Ce qui est dit au sujet des marchés, hadith n°2118. [NdT]

2 *Al-Fatâwâ*, t. 28, p. 537.

son sang et ses biens, mais pas en ce qui concerne la mécréance. En revanche, s'il a choisit volontairement de sortir combattre les musulmans avec eux et les a aidés physiquement et matériellement, il ne fait aucun doute que son statut juridique est le même que le leur dans la mécréance. »[1]

Alors prends garde à ces gagne-pains et dépêche-toi de désavouer les ennemis d'Allah, de les renier, de t'en éloigner et de t'en écarter, car celui qui n'aura pas accompli cela dans la vie présente souhaitera le faire au moment ou le regret [de ne pouvoir revenir dans la vie présente] ne sera d'aucune utilité. Et ce n'est pas pour prier, donner la zakât ou jeûner qu'il voudra revenir, mais pour accomplir avant-tout ce fondement très important : le désaveu des ennemis d'Allah ﷻ. Car sans lui, la prière, la zakât et le jeûne ne sont d'aucune utilité.

Allah ﷻ dit :

وَقَالَ الَّذِينَ اتَّبَعُواْ لَوْ أَنَّ لَنَا كَرَّةً فَنَتَبَرَّأَ مِنْهُمْ كَمَا تَبَرَّؤُواْ مِنَّا كَذَلِكَ يُرِيهِمُ اللّهُ أَعْمَالَهُمْ حَسَرَاتٍ عَلَيْهِمْ وَمَا هُم بِخَارِجِينَ مِنَ النَّارِ

« Et les suiveurs diront : « Ah ! Si un retour nous était possible ! Alors nous les désavouerions comme ils nous ont désavoués ! » - Ainsi Allah leur montra leurs actions ; source de remords pour eux ; mais ils ne pourront pas sortir du Feu. »[2]

Et Il ﷻ dit :

يَوْمَ تُقَلَّبُ وُجُوهُهُمْ فِي النَّارِ يَقُولُونَ يَا لَيْتَنَا أَطَعْنَا اللَّهَ وَأَطَعْنَا الرَّسُولَاوَقَالُوا رَبَّنَا إِنَّا أَطَعْنَا سَادَتَنَا وَكُبَرَاءنَا فَأَضَلُّونَا السَّبِيلَا رَبَّنَا آتِهِمْ ضِعْفَيْنِ مِنَ الْعَذَابِ وَالْعَنْهُمْ لَعْنًا كَبِيرًا

« Le jour où leurs visages seront tournés et retournés dans le Feu, ils diront : « Hélas pour nous ! Si seulement nous avions obéi à Allah et obéi au Messager ! » Et ils dirent : « Seigneur, nous avons obéi à nos chefs et à nos grands. C'est donc eux qui nous ont égarés du Sentier. Ô notre Seigneur, inflige-leur deux fois le châtiment et maudis les d'une grande malédiction ». »[3]

Et beaucoup de hadith font craindre et mettent en garde contre des emplois similaires auprès des dirigeants [musulmans] tyranniques et injustes. Qu'en est-il alors de l'exercice de tels emplois pour des dirigeants mécréants, associateur et apostats. On trouve parmi ces hadith :

- Ce qu'a rapporté Muslim, d'après Hammâm Ibn Al-Hârith ﷺ : « ***Nous étions assis en compagnie de Hudhayfah dans la mosquée, quand un homme arriva et pris place près de***

1 *Madjmû'ah Ar-Rasâ'il wa Al-Masâ'il*, t. 2, p. 135.

2 Sourate ***Al-Baqarah***, v. 167.

3 Sourate ***Al-Ahzâb***, v. 66-68.

nous. On fit remarquer à <u>H</u>udhayfah : « Celui-ci rapporte des choses au Sultan. » <u>H</u>udhayfah dit alors, avec l'intention de se faire entendre de l'homme : « J'ai entendu le Messager d'Allah ﷺ dire : « Aucun diffamateur (Qattât) n'entrera au Paradis. » » »[1]

Dans *Al-Fat<u>h</u>*, on trouve : « [Le diffamateur (*Al-Qattât*)] est celui qui propage ce qu'il a entendu bien qu'il n'en ait aucune science. »

Cet événement eu lieu durant le califat de ‘Uthmân رضي الله عنه. Donc si celui qui rapporte les informations des *Muwa<u>hh</u>idîn* au calife musulman afin de semer la discorde entre les musulmans n'entrera pas au Paradis, que dire de celui qui espionne les *Muwa<u>hh</u>idîn* pour le compte des associateurs afin de renforcer leur trône et préserver leurs fausses lois ?

Il ne fait aucun doute que cela constitue aide et assistance des associateurs contre les *Muwa<u>hh</u>idîn*, et le statut juridique de cela est connu. Et ce qu'ont rapporté Al-Bukhârî et d'autres au sujet de l'espion des associateurs[2] revient sur le traitement affligé [dans la vie présente] à ceux qui agissent ainsi.[3]

- Ce qu'ont rapporté Ibn <u>H</u>ibbân, Abû Ya‘lâ et At-Tabarânî dans *Al-Mu‘djam A<u>s</u>-<u>S</u>aghîr*, ainsi que d'autres comme Al-Kha<u>t</u>îb Al-Baghdâdî[4], dont la version est *Marfû‘*[5] : ***« Il y aura à la fin des temps des émirs injustes, des ministres pervers, des juges traîtres et des juristes menteurs. Quiconque est témoin de cela ne les approuve pas, ne leur obéit pas, ne soit pas de leurs gardiens ni de leurs miliciens. »*** Et dans la version d'Ibn <u>H</u>ibbân, Abû Ya‘lâ et A<u>t</u>-<u>T</u>abarânî : ***« Viendrons parmi vous des émirs de sots, ils rassembleront les pires personnes et retarderont le moment de l'accomplissement de la prière. Quiconque voit cela d'eux ne les approuve pas, ne soit pas de leurs miliciens, ne leur obéit pas et ne soit pas de leurs gardiens. »*** C'est un hadith authentique selon cette voie.

- Le hadith rapporté par A<u>t</u>-<u>T</u>abarânî et d'autres, d'après Ibn ‘Abbâs رضي الله عنه le Prophète ﷺ a dit : ***« Il y aura des émirs dont vous approuverez des choses et en désapprouverez d'autres. Celui qui s'oppose à eux sera sauvé, celui qui s'écarte d'eux sera sauf, celui qui se mêle à eux périra. »*** Donc prend garde à ne pas être de ceux qui périront.

---

1 *Sa<u>hîh</u> Muslim*, Livre de la foi, chapitre : De l'exposition de l'interdiction formelle de la calomnie, hadith n°105 et *Sa<u>hîh</u> Al-Bukhârî*, Livre de la bienséance, chapitre : De l'aversion de la calomnie.

2 D'après Salamah Ibn Al-Akwa‘ رضي الله عنه : ***« Alors qu'il était en voyage, les associateurs envoyèrent quelqu'un pour espionner le Prophète ﷺ. L'homme arriva, s'assit entre les Compagnons et eut avec eux quelques entretiens ; après quoi, il quitta les lieux. Le Prophète ﷺ dit alors : « Cherchez-le et tuez-le ». Ce fut Salamah qui le tua et à qui [le Prophète] accorda ses armes. »*** *Sa<u>hîh</u> Al-Bukhârî*, Livre du djihad et des chroniques, chapitre : Du cas ou un belligérant entre en terre d'Islam sans garantie de sécurité, hadith n°3051 et *Sa<u>hîh</u> Muslim*, Livre du djihad et des chroniques, chapitre : L'attirail de l'ennemi revient de droit à celui qui l'a tué, hadith n°1754. [NdT]

3 *Fat<u>h</u> Al-Bârî*, t. 6, p. 168.

4 *Târîkh Baghdâd*, t. 10, p. 284 et t. 12, p. 63.

5 Hadith *Marfû‘*: hadith qu'un Compagnon rapporte directement du Prophète ﷺ. [NdT]

• Ce qu'ont rapporté Ahmad dans son *Musnad* et Muslim dans son *Sahîh*, d'après Umm Salamah ﷺ le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Il y aura des émirs dont vous approuverez des choses et en désapprouverez d'autres. Celui qui désapprouve sera préservé, celui qui refuse sera sauf, mais pas celui qui agrée et suit [le condamnable].*** »[1] Donc prend garde à ne pas être de ceux qui suivront... prend garde... prend garde.

• Ce qu'ont rapporté l'imam Ahmad et At-Tabarânî, hadith *Marfû'* d'après 'Âbis Al-Ghifârî ﷺ : « ***Hâtez-vous à la mort*** » et dans une autre version « ***Hâtez-vous d'accomplir les bonnes œuvres avant [l'apparition de] six choses : l'émirat des sots, l'abondance des milices, la vente du jugement [pot de vin]...*** »

Observe que parmi les troubles qu'il a énuméré et dont il craignait pour sa communauté, le Prophète ﷺ a cité « l'abondance des milices ». Et à l'origine du hadith, le compagnon pensait que cette épreuve se réaliserait à son époque, c'est pour cela qu'il souhaita la mort[2]. Que dire alors de notre époque ou le mal s'est répandu tandis que le bien a diminué ??? Prends donc garde aux chemins et aux sentiers des ennemis d'Allah.

• Ce qu'ont rapporté l'imam Ahmad, Al-Hâkim et At-Tabarânî dans *Al-Awsat* et *Al-Kabîr*. D'après Abû Umâmah, le Messager d'Allah ﷺ a dit : « ***Il y aura à la fin des temps des miliciens qui sortent en début de journée sous la colère d'Allah et sortent en fin de journée sous le courroux d'Allah.*** » Et à la fin de la version d'At-Tabarânî : « ***Prend donc garde à ne pas être de leur entourage.*** »

Et c'est un long sujet sur lequel il y a beaucoup à dire, mais cette quantité est suffisante pour quiconque veut la guidance.

La réponse à la troisième question apparaît de ce qui a été vu précédemment, car la voie de la mécréance est unique, quelle soit national ou internationale. Et l'Organisation des Nations Unies [ou athées] est une organisation juive mécréante qui n'existe que pour préserver les intérêts des mécréants juifs, chrétiens et athées.

Donc si nous considérons pour nous et nos frères *Muwahhidîn* qu'être soldat et partisan d'un de ces états mécréants est illicite et que c'est de la mécréance, comment cela peut-il être licite pour tous ces états rassemblés et unifiés ?

Ces soldats font triompher les décisions de ces gouvernements, leurs politiques et leurs jugements émanant de leur tribunal mécréant : la Cour internationale de Justice. Ils ont été mis en place pour elle et pour ses lois internationales mécréantes. Ils plient bagage pour

1 *Sahîh Muslim*, Livre de l'émirat, chapitre : De l'obligation de désapprouver les émirs dans ce qui va à l'encontre de la loi islamique et de ne pas les combattre tant qu'ils prient, et d'autres points qui s'y rattachent, hadith n°1854.

2 Souhaiter la mort n'est pas permis, sauf si l'on craint pour sa religion. [NdT]

aller préserver ses jugements et imposer ses lois avec les armes et peuvent être tué sur son sentier – Nous demandons à Allah préservation et protection –

Ceci est inadmissible pour celui qui réfléchit un peu, et à plus forte raison pour celui a senti le parfum du *Tawhîd*.

- Dans *Sahîh Al-Bukhârî*, Livre des troubles, d'après Abû Al-Aswad : « ***Une armée fut formée de gens de Médine et je fus l'un d'entre eux. Lorsque je rencontrais 'Ikrimah et l'informais de cela, il me défendit absolument d'y participer et dit : « Ibn 'Abbâs m'a dit qu'il y avait quelques musulmans qui étaient parmi les associateurs afin de grossir leurs nombres contre le Messager d'Allah ﷺ, et qu'il arrivait qu'une flèche [de l'armée musulmane] touche l'un d'entre-eux et le tue ou qu'un musulman frappe de son sabre l'un d'entre-eux et le tue. Allah ﷻ révéla alors :***

إِنَّ الَّذِينَ تَوَفَّاهُمُ الْمَلآئِكَةُ ظَالِمِي أَنْفُسِهِمْ

« ***Ceux qui ont été injuste envers eux-même, les Anges enlèveront leurs âmes...*** »[1] »

Observe donc – qu'Allah te fasse miséricorde – leur interdiction d'être envoyé dans une armée ou les rangs de l'injustice sont nombreux. Que dire alors de celui qui est envoyé en mission dans une armée, augmentant le nombre des mécréants, des associateurs et des apostats.

Prend donc garde à ne pas négliger ta religion, car elle est au dessus de ce que tu possèdes, et toute autre chose est vouée à la destruction.

Ceci est ce qui est possible de mentionner dans cette note. Je demande à Allah ﷻ, pour moi et mes frères *Muwahhidîn*, d'être de ceux qui prêtent l'oreille à la Parole puis suivent ce qu'elle contient de meilleur, qu'Il nous raffermisse dans l'évidente vérité, qu'Il fasse de nous des partisans de Sa religion et ses disciples et qu'Il nous accorde le martyr sur Son sentier. Il est l'Audient et Celui qui répond aux invocations.

Louange à Allah, Seigneur des mondes, et que les éloges et le salut d'Allah soient sur notre Prophète, sur sa famille et ses Compagnons.

Abû Muhammad 'Âsim Al-Maqdisî
Achevé le mois de Safar de l'an 1414 H.

1 Sourate ***An-Nisâ'***, v. 97.